



# Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



Bonne année 2022

N°26 – Janvier 2022

*(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)*

# Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : [commune.montchevrier@orange.fr](mailto:commune.montchevrier@orange.fr)

Site internet : [www.montchevrier.fr](http://www.montchevrier.fr)

## Horaires d'ouverture :

### Mairie :

**Lundi, Mardi, jeudi, vendredi**

de 8h à 12h et de 14h à 18h

**Mercredi et samedi**

de 8h à 12h.

### Agence Postale :

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

*Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.*

*Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.*

## Le Mot du Maire

L'année 2021 a été une succession de périodes difficiles et d'espoirs autour de la crise sanitaire qui obsède notre vie quotidienne. Alors que tous attendaient une fin d'année plus sereine, une nouvelle vague épidémique nous touche. Face à ces aléas il faut rester confiant dans les spécialistes, la vaccination étant le moyen sinon de vaincre totalement la maladie mais au moins de limiter largement sa gravité.

La vie municipale a pu continuer à peu près normalement. Les travaux de l'espace culturel et associatif suivent leur cours et de nouveaux projets ont été relancés dans le cadre de la transition écologique comme la chaudière à biomasse ou l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Les activités associatives ont bien repris depuis septembre mais il a fallu malheureusement annuler une représentation théâtrale. Espérons que les événements d'ores et déjà prévus en 2022 par les associations pourront se dérouler normalement.

En début de cette année les habitants de la commune vont être recensés. Ce recensement concerne toutes les personnes qui résident sur la commune plus de 6 mois par an, indépendamment de la localisation de leur résidence fiscale qui peut être différente. Vous trouverez en annexe de ce bulletin une fiche explicative du déroulement de ce recensement.

L'agriculture de la commune a perdu 24 exploitations et 19 emplois en 10 ans. La population légale avec 451 habitants a encore perdu 2 habitants. Le prochain recensement va revêtir une importance particulière pour connaître la population de notre commune afin de chercher les moyens pour cesser son déclin. Merci donc à chacune et à chacun de faire le meilleur accueil à nos deux agents enquêteurs. Beaucoup reconnaissent la qualité de la vie dans notre commune, travaillons collectivement pour son maintien.

En ce début d'année, avec l'ensemble du Conseil municipal, je vous souhaite à chacune et à chacun le meilleur pour vous et vos proches dans votre vie personnelle et professionnelle et bien sûr l'essentiel, la santé.

Bonne année 2022 à toutes et à tous. »

**Le Maire, Maurice DESRIERS**

**Sur la fin de l'année 2021 les travaux courants d'entretien du patrimoine communal** ont été menés à bien malgré l'absence de deux employés municipaux dont un seul est remplacé. Les décorations de Noël ont été installées avec l'aide de bénévoles en respectant toutes les mesures de sécurité.

**Les travaux de l'espace culturel et associatif** ont bien avancé malgré quelques délais un peu longs pour les travaux de maçonnerie. On peut espérer une fin du chantier pour le printemps 2022.

**Les colis des aînés** ont été distribués le 19 décembre par les conseillers municipaux et des bénévoles de Familles Rurales de Montchevrier. La liste des bénéficiaires ayant été faite sur la base de la liste électorale, certaines personnes, notamment les résidents étrangers, ont pu être oubliés. Merci à eux de se faire connaître en mairie.

Sans cérémonie des vœux, **les cadeaux des enfants et des adolescents** seront récupérés à la mairie comme l'an passé, une lettre leur a été adressée pour aviser les parents.

### **L'actualité du Conseil municipal**

Lors des deux dernières réunions du Conseil municipal des décisions importantes ont été prises concernant **les projets pour 2022**. Une planification des projets sur 5 ans est désormais nécessaire pour les dépôts de demandes de subventions qui sont coordonnées dans la cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) piloté par le Pays de La Châtre. La plupart des projets présentés par la commune se situent dans ce cadre de la transition écologique.

Parmi ces projets, celui de **la chaudière biomasse** a été relancé. Des subventions ayant déjà été accordées à la commune, il convient désormais de le mener à bien. Le bureau d'études Combiosol a été recontacté pour une actualisation du dossier dont la première version date de 2017. Il convient d'y intégrer maintenant le chauffage de l'espace culturel et associatif et de réexaminer les détails de la version existante. Un avenant au devis a été voté pour un montant de 3 000 € HT. Le coût total, étude et maîtrise d'œuvre, s'élèverait à 10 400 € HT et pourrait être subventionné à hauteur de 65 %. La société Combiosol va présenter un nouveau projet qui sera examiné par le Conseil et les différentes parties concernées par les éléments techniques. Le projet un temps envisagé d'extension à une fourniture de chauffage aux habitations du bourg n'est pas retenu pour l'instant car trop différent du projet en cours qui a déjà reçu des réponses favorables pour les subventions. Il n'est pas exclu à l'avenir de travailler sur un second projet en fonction des possibilités de financement.

Le Conseil a décidé l'implantation d'**une borne de chargement des véhicules électriques** sur la place de l'Eglise en profitant d'une opportunité de financement par le syndicat départemental d'électrification de l'Indre (SDEI). Le coût total d'une telle installation est de 14 000 € HT mais après subventions, le reste à charge pour la commune sera de 2 100 € HT avec un coût de maintenance annuel de 1 050 € TTC.

La commune a également souscrit à l'offre du SDEI d'**achat groupé d'énergie** dans le cadre de son adhésion au conseil en énergie partagée de cet organisme. Le SDEI, associé à d'autres départements, a lancé un groupement d'achat pour négocier des tarifs de fourniture d'électricité et de gaz. Ce marché prendra effet au 1er janvier 2023 et devrait permettre de mieux suivre les factures d'énergie.

**Les travaux d'isolation du bâtiment du restaurant** vont pouvoir commencer. Le devis pour les fenêtres de la société Moreau a été accepté pour un montant de 6 998 € HT. Ces travaux, financés sur le budget annexe du restaurant vont bénéficier de subventions dans le cadre du plan de relance.

**Des demandes de subventions auprès de fonds d'action rurale (FAR)** départemental ont été faites pour deux projets. La réfection de la voie communale n°10 (entre l'Âge d'en haut et le pont du Gravet) a fait l'objet d'un devis de la société Colas pour 37 114,60 € HT. La réparation du mur sur la Gargillesse coûterait 13 320 € HT suivant le devis de la société SEGEC, y compris la constitution du dossier pour la police de l'eau qui pourrait être pris en charge par la commune.

**Les tarifs communaux pour l'année 2022** ont été votés par le Conseil le 14 décembre. Ils n'avaient pas été revus depuis 2015. Entre décembre 2015 et octobre 2021, la hausse générale des prix a été de 8,8 % et les coûts d'entretien ou de chauffage ont augmenté encore plus. Sur la base de ces éléments et des comparaisons avec les tarifs mis en œuvre dans les communes voisines, il a été décidé d'appliquer une hausse de l'ordre de 8 % aux tarifs en vigueur, ce qui correspond à une revalorisation moyenne annuelle de l'ordre de 1,1 %, soit moins que l'inflation.

Il est rappelé que les comptes-rendus détaillés des réunions du Conseil municipal sont consultables sur le site Interne de la commune [www.montchevrier.fr](http://www.montchevrier.fr).

### **La bibliothèque a fait des acquisitions**

Les livres disponibles à la bibliothèque municipale de Montchevrier sont pour l'essentiel fournis par la bibliothèque départementale de l'Indre (BDI). Un fonds de livres est également disponible en propre à la commune et dans les bibliothèques du réseau de la Communauté de communes. Afin de répondre à une demande d'ouvrages récents ou très demandés difficiles à obtenir rapidement, **il a été décidé d'acquérir des livres** qui seront pendant 6 mois réservés aux adhérents de la bibliothèque de Montchevrier avant un élargissement à celles de la Communauté de communes.

### **Des nouvelles de la Communauté de communes**

**La gestion des déchets** est la principale compétence de la Communauté de communes au service de chacune des communes membres. Lors de sa dernière réunion, le Conseil communautaire a examiné le rapport annuel sur la gestion des déchets pour l'année 2020. Ce rapport est consultable sur le site de la Communauté de communes ([www.ccmarcheberrichone.fr](http://www.ccmarcheberrichone.fr)). Il a notamment pour but de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la prévention et du tri sélectif des déchets qui va encore se développer en 2022. Compte-tenu de la hausse du coût du traitement, la redevance va augmenter en 2022 de 8,7% pour la partie fixe d'accès au service de chaque foyer et de 6,8 % pour la partie proportionnelle au service rendu.

# Etat Civil 2021

## Naissances :

Enzo COTTEREAU  
Heda SENEAL  
Ambre BAREL  
Appoline DAUBORD



## Mariages :

Philippe LEBEAU et Vincent BEULLENS,  
Éric DORANGEON et Christèle CHAVENAUD,  
Edward TAVERNER et Marlène DICKSON



## Décès :

Marcel FOULATIER  
Jeanne MONGIS,  
Simone LABESSE,  
Pierre GAULTIER,  
Madeleine YVERNAULT,  
Hélène POIRIER  
Marie-Thérèse DORANGEON



*Nous avons également une pensée pour des personnes attachées à la commune inhumées à Montchevrier mais décédées hors commune.*



Merci aux participants au  
concours des maisons fleuries  
qui ont reçu leurs récompenses ;  
*Jacqueline et Guy LAUXIRE*  
*Sylviane et Jean-Marc EMERY*  
*Camille MOREAU*



## **Liste des derniers livres acquis à la bibliothèque**

### Romans :

Premier sang (Amélie Nothomb) ; Où vivaient les gens heureux (Joyce Maynard) ; Soleil amer (Lilia Hassaine) ; Ultra marins (Marianne Navarro) ; La félicité du loup (Paolo Cognetti) ; Le crépuscule de l'aube (Ken Follett) ; Vous reprendrez bien un peu de magie de Noël (Carène Ponte) ; Rester vivant jusqu'au bout (Antonio Senna) ; François le maçon (Jeanine Berducat) ; L'inconnue de la Seine (Guillaume Musso) ; Les victorieuses (Laetitia Colombani) ; L'embuscade (Emilia Guillaumin) ; Là où vivent les hommes (Christian Signol) ; L'amie aux cheveux de lin (Claire Cros-Joulia) ; Drôle de moisson (Rémi Judenne) ; D'ombre et de lumière (Jeanine Berducat) ; La maison d'école (Josette Boudou) ; Le printemps de la colère (Pierre Retier).

### Bandes dessinées :

Astérix et le griffon (Jean-Yves Ferri) ; Spirou, le journal d'un ingénu (Emile Bravo) ; Go west young man (Tiburce Ogier) ; Ma vie d'institut (Emilie Billaud).

### Essais et documents :

Tu le sais bien, le temps passe (Catherine Nay) ; Les linges de la nuit (Madeleine Riffault) ; Une brève histoire de l'égalité (Thomas Piketti).





*Ce beau mot sur le fronton*

# L'école Du Poirond

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les enfants des villages et hameaux de la commune fréquentent l'école du Bourg mais le nombre d'élèves croissant rapidement, le 26 mai 1887, l'Inspecteur d'Académie demande au conseil municipal de se prononcer, soit pour une école au Poirond, soit pour une école enfantine annexée à l'école des filles du Bourg. Sachant qu'il y a dans les villages du Poirond, Lafat et Montchézeaux plus de 400 habitants avec 60 à 70 élèves, le Conseil municipal par 6 voix pour et 4 voix contre décide la création d'une école au Poirond. Le 1<sup>er</sup> avril 1888, une souscription des habitants du Poirond, Lafat et Montchézeaux récolte 250 francs pour acheter le terrain.

Mais le 31 mai 1888, alors qu'il y a 170 élèves à Montchevrier, le Conseil municipal rejette la création d'une école au Poirond, privilégiant la création d'une classe enfantine annexée à l'école des filles. Le prétexte est le manque d'argent, la priorité de l'époque étant la construction des chemins vicinaux.

Le 26 juin 1892, les habitants du Poirond, Lafat et Montchézeaux redemandent la construction d'une école et reçoivent un avis défavorable. Le 15 août 1900, une nouvelle pétition est lancée pour la création d'une école au Poirond car 63 enfants sont éloignés en moyenne de plus de 3 500 mètres de l'école du Bourg. Le conseil municipal (6 voix pour, 5 voix contre) ajourne la décision. Le 18 novembre 1900, avec 6 voix pour et 4 voix contre, le projet est enfin accepté à hauteur de 12 000 francs maximum. Le 12 juillet 1903, le du choix du terrain est maintenu malgré les observations produites pendant l'enquête publique. Le 2 août 1903, le cahier des charges est approuvé. Le 12 août 1906 a eu un vote de 362.15F pour solde des travaux.



*La cloche qui rythma tant de journées d'enfant !*

Le combat fut long et difficile, et comme le demanda instamment le maire lors de la session du 18 novembre 1900 : « que l'utilité de ladite création soit reconnue afin qu'une prompt satisfaction puisse être donnée aux villages dont les intérêts sont restés si longtemps en souffrance » !

Il a fallu du temps pour que l'école du Poirond soit reconnue pleinement. Pendant encore de nombreuses années les enfants, notamment ceux du village de La Fat, continuèrent à fréquenter l'école du Bourg partant le matin, déjeunant chichement sur place, ne rentrant que le soir à leur domicile. Puis, peu à peu, la raison gagna et tous les enfants du Poirond, de Montchézeaux, de La Fat et des proches alentours, y compris de la Creuse, se retrouvèrent dans cette école.

Un seul instituteur y enseignait au départ, de l'apprentissage de la lecture où les élèves plus âgés lui prêtaient main forte pour les plus petits jusqu'au certificat de fin d'études. Avec le nombre croissant d'élèves la salle dût être scindée en 2 et deux instituteurs se répartirent les cours.

Puis dans les années soixante-dix Montchevrier n'échappa pas à la désertification des campagnes. Moins d'enfants, l'école fût donc fermée en juin 1977 et l'on regroupa les élèves dans l'école du Bourg.

Le bâtiment réaménagé par la municipalité a été transformé en logement locatif.



*La « maison d'école » du Poirond aujourd'hui*

**Sources: délibérations du Conseil municipal, Jean-Christophe Nouhant, Josette Péricat.**

## Tous les habitants de Montchevrier vont être recensés cette année.

Le recensement de la population est une **enquête d'utilité publique obligatoire** qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de **déterminer la population officielle de notre commune**. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs et de transports.



Roger GOGUERY

**Votre participation est essentielle.** Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

**Les personnes concernées par le recensement sont celles dont la résidence habituelle (ou dite principale au sens de l'Insee) est située sur la commune et qu'ils l'occupent au moins 6 mois par an, même si leur résidence fiscale est située ailleurs.**

Pour mener à bien ce travail, **deux agents recenseurs** ont été recrutés par la commune. Il s'agit de **Yves DECREUSE** et **Roger GOGUERY**. Ils auront reçu une formation et leur travail débutera le 20 janvier 2022. Ils seront munis d'une carte officielle.

**Merci par avance pour votre participation.**



Yves DECREUSE

### Le recensement comment ça marche ?

**Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Vos codes confidentiels de connexion vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.

Si vous avez des difficultés d'accès à Internet, il vous sera possible de le faire depuis la mairie sur un ordinateur en libre-service.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des questionnaires papier. Ceux-ci vous seront fournis par votre agent recenseur qui passera les récupérer après remplissage ?

#### **Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle. Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

### Les résultats du recensement agricole à Montchevrier

Le ministère de l'agriculture vient de diffuser les résultats du recensement agricole qui a porté sur l'année 2020. Montchevrier se situe dans la tendance nationale à la disparition des exploitations. En 2020 le nombre de fermes dont le siège est situé sur la commune était de 36, soit 24 de moins qu'en 2010. Ce nombre a été divisé par deux depuis 2000 et par presque 3 depuis 1988.

Parmi ces 36 exploitations, 16 sont considérées comme très petites et emploient moins d'une demie personne pour une surface moyenne de 17 hectares. A l'autre extrémité, les fermes qualifiées de « moyennes ou grandes » ont une surface de 160 hectares en moyenne et emploient 2,4 personnes. Le nombre d'emplois dans l'agriculture montcabrienne exprimés en équivalent temps complet est de 41 en 2020, soit 19 de moins en 10 ans.

La tendance constatée sur la commune de Montchevrier se retrouve dans les communes alentour.

Il est à noter que, alors que les surfaces agricoles dans les limites de la commune sont de 'ordre de 2 800 hectares, seulement 2 460 sont exploités par les fermes dont le siège est sur la commune. Ce chiffre était de 3 200 hectares en 2010, ce qui signifie que les terres libérées par les départs des agriculteurs montcabriens a surtout alimenté l'agrandissement d'exploitations dont le siège est situé en dehors de la commune. Ce phénomène mérite réflexion si on se projette dans les années futures. Nous ne disposons pas encore des chiffres sur l'âge des agriculteurs actifs, mais si on prolonge les tendances, on aura moins de 20 exploitations agricoles sur la commune en 2030. Une inversion de tendance est plus que jamais nécessaire pour favoriser les installations sur des fermes à taille humaine et orientés vers des produits de qualité en phase avec la demande alimentaire.

